

Dans les écoles publiques du Manitoba (de la première à la douzième année), ce sont les autorités scolaires locales qui décident du système à adopter pour la promotion des élèves. Une tendance se dessine actuellement en faveur du système de la progression continue remplaçant les examens de fin d'année. Pour être admis à l'université, l'étudiant doit produire le certificat accordé par la Commission d'examen des écoles secondaires attestant qu'il a réussi à au moins trois examens et le certificat de l'école déclarant qu'il a réussi à au moins deux autres.

La Saskatchewan vient de mettre en oeuvre son programme de réorganisation du système d'enseignement. Les douze années élémentaires et secondaires traditionnelles ont été remplacées par quatre "divisions", dont le programme de chacune comprend trois années d'études pour un élève qui progresse normalement. Dans les deux premières divisions, on a adopté un système qui ne comporte pas d'années proprement dites, mais applique le principe de la progression continue et souple. Les programmes de la troisième division ont été préparés en vue de répondre aux besoins particuliers des élèves de 13 à 15 ans, qui sont en pleine période d'adolescence. Pour ce qui est de la quatrième division, on songe à apporter des modifications profondes dans le plan d'ensemble des matières enseignées ainsi que dans le contenu de certaines disciplines et dans les méthodes employées pour les enseigner.

La Saskatchewan où, autrefois, de nombreux collèges dispensaient un enseignement supérieur au Canada, a facilité l'affiliation de la plupart de ces établissements à une université de la province. Il existe aujourd'hui trois structures pour les collèges dont l'une offre un programme d'études parallèles à celui des universités.

On vient d'annoncer qu'outre le ministère de l'Éducation, il y en aura un autre chargé de toutes les questions d'enseignement du troisième cycle.

En Alberta, l'enseignement fait l'objet de révisions constantes de la part de la Commission provinciale de planification de l'enseignement, qui a pour tâche générale de prévoir ce que sera la société albertaine dans les domaines éducatif, social et économique, au cours du dernier tiers du vingtième siècle. Les innovations de ces dernières années comprennent: l'application étendue de programmes nouveaux au niveau des écoles locales; des immeubles modernes renfermant un équipement scolaire ultra-moderne, et une tendance croissante vers l'adoption du régime semestriel et d'autres méthodes de division de l'année scolaire; la mise en oeuvre de projets de télévision scolaire; et la création d'un ensemble de collèges post-secondaires destinés à servir de complément aux